

Se déplacer autrement

Agenda 2030 : ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

Niveau A2

Document déclencheur

Compréhension audiovisuelle

Les moyens de transport

1. Regarde une première fois la vidéo puis coche la bonne réponse.

- a. TGV signifie
 - Tunnel Grande Vitesse
 - Train à Grande Vitesse
 - Transport à Grande Vitesse
- b. Le TGV circule à une vitesse maximale de ...
 - 300 km/h
 - 312 km/h
 - 320 km/h
- c. Le réseau SNCF de Paris à ... gares terminus.
 - sept
 - dix
 - dix-sept
- d. Gare de Lyon est située dans ... de la ville.
 - le Sud
 - le Nord
 - l'Est
- e. Le moyen de transport le plus efficace pour circuler à Paris est...
 - le RER
 - le métro
 - le tramway
- f. Le Vélib' a été mis en service en...
 - 2007
 - 2010
 - 2017

2. Regarde une deuxième fois la vidéo puis réponds aux questions suivantes.

1. Gare de Lyon relie la France à d'autres pays. Quels sont-ils ?

2. À quelle occasion la deuxième ligne de métro a-t-elle été ouverte et en quelle année ?

3. Quels sont les autres moyens de transport qui assurent la desserte de Paris ?

4. Qu'est-ce que le Vélib' ?

5. Quels sont les avantages du Vélib' ?

Au cœur de la question

Compréhension d'un texte

1. Lis le texte puis réponds aux questions suivantes.

Pollution de l'air : pour protéger notre santé, déplaçons-nous autrement !

<https://www.greenpeace.fr/pollution-de-lair-protoger-sante-deplacons-autrement/>

La manière la plus efficace d'améliorer la qualité de l'air dans nos villes ? Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées au transport routier. Il n'est pas toujours facile de se passer de la voiture, mais il existe des alternatives, notamment en ville. Compte tenu des niveaux de pollution qui touchent nos grandes agglomérations et des impacts de cette pollution sur notre santé, il y a urgence à agir. Comment nos comportements peuvent-ils contribuer à améliorer la situation ?

Avec le vélo, la marche à pied est une des meilleures manières de se déplacer sans polluer. En ville, près de la moitié des déplacements en voiture sont inférieurs à trois km. Ces petits trajets engendrent une forte consommation de carburant, et donc d'importantes émissions. Se déplacer en voiture sur de courtes distances, c'est cher et polluant. Pour les petits trajets, privilégions les déplacements non motorisés !

Le vélo est économique, ne pollue pas, ne fait pas de bruit, ne consomme pas d'énergie fossile, n'est pas dangereux pour les autres, est rapide (sa vitesse moyenne est équivalente à celle de la voiture en milieu urbain !) et est bénéfique pour notre santé. En selle !

En ville, les transports en commun sont aussi rapides que la voiture, ils polluent moins et ils évitent le stress des embouteillages et la recherche d'une place de parking. Certains outils ligne permettent de comparer l'impact environnemental de vos déplacements selon les différents modes de transports possible. C'est le cas de cet éco-comparateur de l'Ademe, mais aussi du calculateur d'émissions de l'agence Airparif (pour celles et ceux qui résident en Île-de-France).

Si nous n'avons pas besoin de votre voiture chaque jour, pourquoi ne pas partager un véhicule avec un membre de la famille, un ami ou un voisin ? Moins compliqué, le covoiturage est aussi

une solution pratique, conviviale et efficace. Abonnons-nous à un réseau de partage de voiture !

Le train est souvent plus rapide que la voiture. Il est aussi l'un des modes de transport qui émet le moins de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et il émet moins de polluants atmosphériques dans l'air que la voiture. Le train est un allié essentiel pour purifier l'air que nous respirons et pour préserver le climat. En moyenne, un déplacement en train émet au moins 10 fois moins de CO₂ que le même trajet en voiture et jusqu'à 50 fois moins de CO₂ que l'avion. Le transport aérien émet 14 à 40 fois plus de CO₂ que le train par kilomètre parcouru et personne transportée. Un vol aller-retour Paris-Zurich, par exemple, émet 300 kg de CO₂ par personne, contre 48 kg pour le train. Or 40 % des voyages en avion s'effectuent sur des distances inférieures à 800 km, pour lesquelles les lignes à grande vitesse sont souvent plus pratiques. En effet, le train dessert directement les centres-villes.

En France, les trajets domicile-travail représentent à eux seuls plus de la moitié des émissions de CO₂ liées à nos déplacements. Ici, aussi, nous pouvons agir : installer une aide de covoiturage dans notre zone d'activité, demander un meilleur accès aux transports en commun, un parking vélo sécurisé, le développement du télétravail et proposer des plans de déplacement à nos entreprises !

www.greenpeace.fr

1. De quelle façon serait-il possible d'améliorer la qualité de l'air dans nos villes ?

2. Quels sont les inconvénients de l'usage de la voiture sur de courtes distances ?

3. Quels sont les avantages du vélo comme moyen de transport ?

4. Quels sont ceux des transports en commun en ville ?

5. Qu'est-ce que le « covoiturage » ?

6. Quelle quantité de Co₂ le train émet-il par rapport à l'avion ?
